



EDF DPN - Complément de prescription à l'habilitation Assemblages Boulonnés

Juin 2023

Le 28 juin 2023 La Direction du Parc Nucléaire a transmis aux Fournisseurs de maintenance et aux organismes professionnels un complément de prescription pour les assemblages boulonnés. Il complète le courrier du 5 juillet 2021.

Dans l'attente du nouveau référentiel de compétences à venir, voici les principaux points à retenir :

- **L'habilitation Assemblages Boulonnés est obligatoire dès le 1^{er} aout 2023.**
- Le périmètre de l'habilitation est désormais limité aux **assemblages boulonnés étanches** concernés par la règle nationale de maintenance remplacement des joints des assemblages sensibles (RNM-TPAL-AM400-03).
- La formation initiale est destinée à tous les intervenants, expérimentés ou non.



La formation TRIHOM Référence M204 de 32 heures, répond pleinement aux attentes d'EDF.

Le recyclage, **d'une journée**, doit être mis en place au plus tard :

- **Tous les 4 ans**
ou
- **Tous les ans si l'intervenant a interrompu son activité dans le domaine des assemblages boulonnés pendant plus de 6 mois.**

La conception du module Recyclage TRIHOM débutera prochainement.